

Marie Moret à François Henzi, 8 décembre 1887

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 41 (3)

Collation 1 p. (292v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à François Henzi, 8 décembre 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45149>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [8 décembre 1887](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Henzi, François](#)

Lieu de destination Berne (Suisse)

Description

Résumé Marie Moret informe Henzi qu'elle détient 10 000 F en compte courant dans une banque en Suisse. Elle souhaite lui confier ces fonds et lui demande quels intérêts il leur verse et les formalités à accomplir pour en faire le transfert à la Banque cantonale de Berne. Elle précise qu'elle est mariée sous le régime complet de la séparation de biens, qui lui laisse l'entièvre disposition de ses biens.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

562

Guise Familistère 8 décembre
1867

Monsieur S. Henzi, Directeur
de la Banque cantonale de Berne,

J'ai des mille francs en compte-courant, remboursables à vue, en une banque de Suisse, je voudrais vous confier ces fonds. Veuillez me dire quel intérêt vous payez à ces sortes de dépôts ? et ce que j'aurais à faire pour opérer le transfert en vos caisses de mes dis mille francs ?

Je crois devoir vous informer que je suis mariée sous le régime complet de la séparation de biens, régime qui me laisse l'entière disposition de ce que je possède. Si vous avez des observations à me faire à ce sujet, veuillez me les communiquer.

Agitez je vous prie, Monsieur,
l'assurance de ma parfaite considération

Marie Godin

Adresse : Madame Marie Godin
au Familistère, Guise, Aisne, France.